
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 12 janvier 2010 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

PRÉSENCES :

BENOIT DORAIS, Maire d'arrondissement
DANIEL A BÉLANGER, Conseiller de ville
VÉRONIQUE FOURNIER, Conseillère de ville
HUGUETTE ROY, Conseillère d'arrondissement
SOPHIE THIÉBAUT, Conseillère d'arrondissement
CAROLINE FISSETTE, secrétaire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Érick Santana, directeur d'arrondissement
Jules Ostiguy, directeur - Services administratifs
Sandy Hébert, directeur - Culture / Sports / Loisirs et développement social
Babak Herischi, directeur - Travaux publics
Normand Proulx, directeur - Aménagement urbain et services aux entreprises
Jean-Ernest Célestin, Service de police de la Ville de Montréal

Le maire souhaite une bonne année 2010 à tous et offre ses vœux de santé, de prospérité et de solidarité.

Le maire félicite les élus du conseil d'arrondissement pour leurs différentes nominations, comme suit :

La conseillère Véronique Fournier nommée à titre de membre de la Commission sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie et de porte-parole pour les dossiers du Développement social et communautaire, de la Famille et des Parcs;

La conseillère Huguette Roy nommée à titre de membre de la Commission des services aux citoyens et de porte-parole du dossier des Aînés;

Le conseiller Daniel Bélanger nommée à titre de membre de la Commission sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement et de la Commission permanente de l'agglomération pour le développement économique;

La conseillère Sophie Thiébaud nommée à titre de membre de la Commission sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif et de porte-parole de la 2^e opposition en matière de transports;

Il indique qu'il a aussi été nommé à titre de membre de la Commission permanente de l'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures, à la commission Adhoc sur le budget et qu'il est le porte-parole de l'opposition sur les dossiers d'infrastructure.

Le maire indique que dans une volonté de transparence, au fur et à mesure que les dossiers seront présentés ce soir, des informations supplémentaires seront communiquées et que dans une étape ultérieure, avec les élus et l'administration, il entend mettre de l'avant les nouvelles technologies et une interactivité au conseil. Il invite les résidents à faire part aux élus de suggestions en ce sens.

CA10 22 0003

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par DANIEL A BÉLANGER

appuyé par VÉRONIQUE FOURNIER

ET RÉSOLU :

D'amender l'ordre du jour afin d'ajouter l'item suivant :

20.06 Octroi à la demande des élus de l'arrondissement d'une contribution financière non récurrente au montant de 250 \$ à Solidarité Saint-Henri (dossier 1103372001)

Et que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.01

CA10 22 0004

Approbation des procès-verbaux - Séances du 1er décembre 2009 et du 7 janvier 2010

Il est proposé par SOPHIE THIÉBAUT

appuyé par VÉRONIQUE FOURNIER

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2009 soit adopté avec les modifications suivantes :

À la page 6, intervention 19, dans la réponse de la conseillère Véronique Fournier à monsieur Robert Blondin, remplacer les mots «qu'il existe un plan des déplacements qui tient compte des piétons» par «que l'on doit aller vers un plan des déplacements dans l'arrondissement du Sud-Ouest»

À la page 7, intervention 21, remplacer les mots «et que cela pourrait faire partie des prochaines discussions au sein des membres du conseil .» par « . Dans le cadre de la campagne, la conseillère Sophie Thiébaud s'était avancée à participer à ce comité. Ce dossier fera partie des prochaines discussions au sein des membres du conseil.»

Et que le procès-verbal de la séance du 7 janvier 2010 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Le maire fait un rappel sur la séance extraordinaire du 7 janvier 2010 et sur la position de l'arrondissement sur le projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure et donne des informations supplémentaires sur la présentation du mémoire à l'OCPM

10.03 Période de commentaires des élus

Le maire indique que dans le cadre du dossier de l'échangeur Turcot, les membres de son équipe ont cosigné un document intitulé « Faire plus et faire mieux » avec différents intervenants et que le travail se poursuit avec les différentes instances tant politiques qu'administratives. Il invite les personnes intéressées à visiter sa page Facebook ou le site internet de Vision Montréal pour des renseignements supplémentaires.

Il rappelle que le budget 2010 de la ville sera présenté demain, que c'est un moment attendu et que l'administration en place a lancé l'idée de coupures au PTI de 40% et que tous surveilleront attentivement le budget déposé. Dans cet optique, il fait part de préoccupations environnementales qui devraient être prises en considérations lors de l'élaboration du budget, notamment la diminution de 30% des émissions des gaz à effets de serre et invite les résidents à surveiller le dépôt du budget.

Il fait état de la rencontre qu'il a eu avec Action-Gardien concernant les terrains du CN afin de voir comment tous peuvent travailler ensemble ce dossier rappelant que le rapport de consultation sera rendu public dans deux jours.

La conseillère Véronique Fournier indique que la résolution adoptée par le conseil d'arrondissement relativement à l'échangeur Turcot a été déposée au conseil municipal lors de sa dernière séance. En lien avec le budget, elle indique que c'est aujourd'hui que l'on doit poser des gestes pour diminuer les GES, que la résolution relative à l'échangeur s'inscrit dans ce sens de même que l'exercice de révision du plan d'urbanisme. Elle parle des pratiques de consultation en amont des consultations officielles indiquant que ce type de processus mérite d'être étudié afin de voir comment mettre en place des processus pour

favoriser la participation citoyenne en amont. Elle soulève la question du déséquilibre budgétaire quant à l'enlèvement de la neige et rappelle la résolution déposée par l'opposition officielle à cet effet.

La conseillère Huguette Roy souhaite une excellente année 2010 à tous de même que ses vœux de bonheur et de prospérité pour la prochaine décennie et rappelle les enjeux importants avec le dossier de l'échangeur Turcot, la venue de nouveaux résidents et de commerces, assurant aux résidents que le conseil sera toujours là pour les accompagner et être présents dans leurs activités quotidiennes. Elle invite d'ailleurs les résidents et les organismes à faire part de leurs calendriers d'activités au conseil.

Le conseiller Daniel Bélanger félicite l'équipe des Travaux publics pour la qualité du déneigement. Il fait un rappel des différentes activités qu'il est possible de faire gratuitement sur le territoire de l'arrondissement notamment aux patinoires extérieures, le ski de fond et la raquette au parc Angrignon, les tournois de hockey et de judo qui sont des traditions, les bibliothèques ouvertes pour tous.

La conseillère Sophie Thiébaud, informe les résidents que demain soir, Projet Montréal présentera un mémoire concernant l'autoroute Bonaventure à 19h30 dans lequel il propose de créer un transport collectif efficace en utilisant le tramway comme axe majeur et rappelle que le document est déjà en ligne sur le site du parti.

10.04 Période de questions et commentaires du public

1) Madame Hélène Leblanc

Suite aux commentaires de monsieur le maire ce soir et en lien avec ses propos dans le Sud-Ouest Express sur la plus grande place qui sera faite pour la participation citoyenne, elle demande quels sont les gestes concrets que le conseil entend poser.

Le maire indique que, sans vouloir faire d'annonce officielle, le conseil entend se pencher sur les façons dont il pourrait revoir le fonctionnement du conseil d'arrondissement et des consultations publiques et comment l'arrondissement pourrait être plus proactif pour favoriser la participation.

La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'elle aimerait que l'on mette en place des plateformes locales pour aller rencontrer les gens dans les quartiers et leurs expliquer au besoin le fonctionnement du conseil et les grands enjeux.

Le conseiller Daniel Bélanger suggère de regarder ce qui se fait ailleurs afin de réduire l'écart entre les citoyens et le conseil.

La conseillère Véronique Fournier indique que plusieurs éléments ont déjà été présentés dans le cadre de la campagne et que certaines pratiques déjà mises sur places sont novatrices citant notamment la pré consultation, mais qu'il faudrait aussi porter plus loin rappelant le besoin de boucler le processus.

2) Madame Valérie Simard

À titre de représentante du Popir comité-logement, elle demande si l'arrondissement entend travailler de concert avec la ville centre afin d'établir une réserve foncière qui servira pour des logements sociaux.

Le maire indique que cela semble intéressant, qu'il faut voir si cette proposition est applicable et si d'autres mesures seraient aussi envisageables. Il rappelle que l'on se doit d'être imaginatifs collectivement et rappelle la situation financière actuelle difficile. Il suggère de plus que l'on tienne cette réflexion lors de la révision du plan d'urbanisme.

Monsieur Érick Santana, directeur de l'arrondissement, donne des informations supplémentaires relativement aux principes de réserve foncière et rappelle que l'arrondissement n'a pas d'identité juridique, que les terrains appartiennent à la ville de Montréal, qu'un processus de concertation avec la ville centre n'est pas exclus mais qu'il y a des implications financières et ni le budget ou le PTI ne le permettent présentement.

La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'avant tout, notre réflexion doit nous amener à pouvoir combler les besoins en logements abordables pour nos citoyens, d'avoir des objectifs afin de répondre à ces besoins parallèlement aux autorisations de construction pour d'autres types de logements, indiquant qu'elle aurait besoin de plus de formation afin de mieux comprendre la problématique du logement versus le potentiel de développement.

La conseillère Véronique Fournier précise que dans le cadre du mémoire déposé sur le démantèlement de l'autoroute Bonaventure, l'axe de l'inclusion a été préconisé car cette préoccupation était absente du projet tel que présenté par la Société du Havre rappelant que c'est un quartier habité avec une mixité et que l'on doit mettre de l'avant des principes qui permettront d'y arriver.

3) Madame Jody Negley

Mentionne le travail de l'ancien conseiller Pierre Fréchette dans le dossier de l'échanger Turcot. Demande comment les élus arrivent à concilier le travail d'équipe puisqu'ils représentent différentes formations politiques. Elle demande un suivi concernant le projet à l'ancienne Église Ste-Élisabeth du Portugal suggérant que l'information soit transmise aux résidents du quartier. Elle demande si l'arrondissement participera à la formation intitulée «Designing place for public places».

Le maire indique que les membres du conseil représentent une équipe malgré qu'ils soient de différentes organisations politiques et qu'il y a une volonté de tous les membres de travailler pour le bénéfice des citoyens et de l'arrondissement.

Monsieur Normand Proulx, directeur de l'aménagement urbain indique que le projet à l'intersection St-Jacques et de Courcelle s'est prolongé dans le temps lors de l'adoption du projet particulier et qu'il y a eu des discussions avec la Société d'habitation de Montréal. Il fera les vérifications d'usage et contactera la résidente. Il précise qu'un membre de l'équipe de la DAUSE participera à la formation mentionnée plus tôt et qu'il serait peut être aussi pertinent qu'un représentant des Travaux publics y participe aussi.

4) Madame Émilie Bordat

Mentionne qu'elle a apprécié la rencontre qu'elle a eue avec la conseillère Thiébaud à qui elle a remis un dossier complet récapitulatif des demandes des résidents de la rue Coursol ainsi que la rencontre prévue jeudi soir avec la représentante des Travaux publics, madame Caroline Ledoux. Elle remercie aussi le conseiller Daniel Bélanger pour les rencontres antérieures.

Elle fait un rappel des principales demandes des résidents dont la réduction de la vitesse sur Coursol, le changement de sens de la ruelle Blanchard entre Vanier et Dominion sans aucune communication aux résidents et demande que le dossier des demandes antérieures soit étudié à nouveau avec plus d'humanisme et moins de statistiques. Elle fait un rappel de la problématique concernant le brigadier scolaire devant l'école de la Petite-Bourgogne et demande que le changement d'assignation soit officialisé. Elle indique que les bacs à fleurs utilisés pour sécuriser l'intersection Georges-Vanier et Coursol ont été déplacés le matin de l'halloween alors que plusieurs enfants utilisaient ce trajet le soir et demande une plus grande vigilance à l'avenir. Elle demande de plus qui est l'élu responsable du dossier et s'il est possible d'avoir un échancier. Elle invite comme est la coutume à chaque année les élus et les membres du personnel à la fête des voisins le 5 juin prochain sur la rue Coursol. Elle dépose plusieurs documents aux élus.

Le maire indique qu'il est content de voir que des travaux ont été faits et que des discussions sont amorcées. Il précise que des discussions ont eu lieu à l'interne en précisant que l'ensemble des demandes seront abordées mais que c'est un dossier complexe et que les experts doivent étudier et se prononcer sur les questions dans un ensemble. Quant à la question du brigadier scolaire, il indique que cela relève de la ville centre et du SPVM qui fait les recommandations à ce sujet et demande au commandant Célestin un complément d'information. Il indique qu'un intervenant sera désigné au sein de son cabinet politique afin d'assurer la coordination entre les différents élus et l'administration puisqu'il y a plusieurs interlocuteurs au dossier.

Monsieur Jean-Ernest Célestin, commandant de police PDQ 15, indique que la question a déjà été abordée avec madame Bordat et qu'il y a un processus de changement pour l'emplacement du brigadier mais le processus est long mais que tous les acteurs ont été consultés et que le tout devrait être complété incessamment.

Monsieur Babak Herischi, directeur des Travaux publics indique qu'une attention particulière sera apportée pour le déplacement des bacs à fleurs.

La conseillère Véronique Fournier réitère la volonté de l'arrondissement d'aller de l'avant avec un plan des déplacements et que de telles interventions demandent d'avoir une vue d'ensemble sur les différents enjeux de transport en prenant en considération l'ensemble des dimensions qui font partie d'un plan des déplacements afin de ne pas faire des interventions à la pièce. Elle rappelle que la table de sécurité urbaine et le comité de circulation prendront aussi le leadership dans ces dossiers.

La conseillère Huguette Roy rappelle la rencontre de cet après-midi avec messieurs Herischi et Lewis pour passer en revue le dossier et voir les meilleures mesures pouvant être apportées.

CA10 22 0005

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par DANIEL A BÉLANGER

appuyé par VÉRONIQUE FOURNIER

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions du public afin d'entendre toutes les personnes inscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04

5) Monsieur Claude Picard

Soulève la question de la mauvaise qualité de l'air dans Pointe Saint-Charles et suggère que les informations concernant la qualité de l'air soient diffusées dans le quartier. Il soulève une problématique avec des lampadaires allumés sur de Châteauguay. Il rappelle que le centre social autogéré (CSA) a besoin d'un local pour offrir des services à la communauté. Il demande que le représentant d'Action-Gardien sur le comité de suivi pour les terrains du CN ait un vote prédominant à 51%. Il indique que le support à vélo devant la mairie d'arrondissement n'est pas déneigé. Il demande si le projet sur la rue Knox a été abandonné, soulève l'augmentation des tarifs de la STM pour les aînés ainsi que pour les cours d'aquaforme.

Le maire indique que la question des lampadaires sera étudiée par les Travaux publics. Quant à la question d'un local pour le CSA, tous devront travailler de concert pour voir comment cela pourrait être possible.

La conseillère Huguette Roy indique que plusieurs organismes travaillent déjà la question pour les aînés.

La conseillère Sophie Thiébaud rappelle les études de la Direction de la santé publique qui démontrent que s'il y a plus de 100 000 véhicules par jour dans un secteur cela a des impacts sur les résidents du secteur et rappelle qu'elle travaille à la réduction des effets de la pollution et que Projet Montréal travaille à la réduction de la circulation sur les autoroutes qui ceinturent l'arrondissement mais que cette préoccupation rejoint aussi celle de l'ensemble des élus mais qu'il est important que tous travaillent là-dessus. Concernant l'éclairage, elle indique que nous allons devoir continuer de faire des efforts tant sur le domaine public qu'au sein de l'arrondissement.

6) Madame Blandine Charbonneau

À la veille du dépôt du rapport de l'Office de consultation publique sur les terrains du CN, elle rappelle que les espoirs sont encore permis et qu'elle espère rapidement avoir des nouvelles et de bonnes nouvelles et que le dialogue annoncé se poursuivra sur les terrains du CN et sur les autres dossiers qui prendront un peu plus de place une fois que ce dossier majeur sera tassé et dépose une copie d'un communiqué de presse conjoint entre Action-Gardien et le RÉSO sur le dossier des terrains du CN.

Le maire indique que le rapport sera rendu public le 14 janvier, qu'il a déjà indiqué qu'il a transmis les demandes d'Action-gardien notamment concernant les usages industriel et commercial sur la partie autre que résidentielle, de même qu'une soirée d'information sur le projet retenu par le comité exécutif de la ville et sur la place d'Action-Gardien sur un éventuel comité de suivi et indique qu'il rencontrera sous peu tant l'AMT que le Groupe Mach pour un suivi quel que soit le rapport et que l'on doit aller de l'avant. Il réitère la volonté des élus d'aller dans le sens des demandes d'Action Gardien car le conseil les trouve tout à fait légitime et qu'il transmet celles-ci.

7) Monsieur Marcelin Desroches

Relativement au projet d'habitation sur St-Patrick au coin Briand, il fait mention de ses préoccupations quant à l'usage restaurant qui pourrait avoir des impacts négatifs sur son habitation.

La conseillère Véronique Fournier rappelle la consultation publique concernant le projet et indique que les commentaires du résident ont été pris en note et qu'il y aura des vérifications avec les services de l'arrondissement afin de voir quels sont les impacts et les enjeux. Elle rappelle qu'il est encore temps de modifier le projet si besoin est et remercie le résident pour sa participation à la consultation publique.

10.05 Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire rappelle aux personnes intéressées que le rapport de suivi des requêtes est déposé à la table d'accueil.

10.06 Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Aucun dossier.

10.07 Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération

Aucun calendrier.

CA10 22 0006

Octroi d'une contribution financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial Monk (SDC Monk) pour l'année 2010 (dossier 1090960008)

Il est proposé par HUGUETTE ROY

appuyé par DANIEL A BÉLANGER

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 50 000 \$ à la Société de développement commercial Monk (SDC Monk) pour l'année 2010 ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1090960008

Il est proposé par la conseillère Véronique Fournier, appuyé par la conseillère Huguette Roy de réunir pour fins d'études, les articles 20.02 à 20.03 de l'ordre du jour.

CA10 22 0007

Octroi d'une contribution financière de 231 975 \$ pour l'année 2010 dans le cadre de la convention en vigueur (2008-2010) à l'organisme Centre de loisirs Monseigneur Pigeon pour la réalisation d'activités de loisirs, sportives et culturelles et l'exploitation de l'installation (dossier 1091259006)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par HUGUETTE ROY

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 231 975 \$ à l'organisme centre de loisirs Monseigneur Pigeon, pour l'année 2010 en conformité avec la convention en vigueur (2008-2010), pour l'exploitation des espaces et la réalisation d'activités de loisirs, sportives et culturelles, payable en douze versements égaux de 19 331,25 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière, les crédits ayant été réservés par une demande d'achat dès qu'ils seront disponibles dans SIMON. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1091259006

CA10 22 0008

Octroi d'une contribution financière de 112 126,50 \$ pour l'année 2010 dans le cadre de la convention (2008-2010) à l'organisme Club aquatique du Sud-Ouest (CASO) pour la réalisation d'activités aquatiques (dossier 1093036001)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par HUGUETTE ROY

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 112 126,50 \$ à l'organisme Club Aquatique du Sud-Ouest pour l'année 2010, en conformité avec la convention en vigueur (2008-2010), pour la réalisation et l'offre de service aquatique, payable en trois versements égaux soient 37 375,50 \$ les 15 février, 1^{er} mai et 1^{er} septembre 2010 ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux information inscrites à l'intervention financière, les crédits seront réservés par une demande d'achat dès qu'ils seront disponibles dans Simon. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1093036001

CA10 22 0009

Octroi d'un contrat à American Iron & Metal LP, au montant de 111 \$ par tonne métrique de métal (recette à l'arrondissement) pour la collecte et le transport de conteneurs de métaux recyclables se trouvant à la Division de la voirie de l'arrondissement (dossier 1095233003)

Il est proposé par SOPHIE THIÉBAUT

appuyé par VÉRONIQUE FOURNIER

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat à la compagnie American Iron & Metal LP, pour la collecte et le transport de conteneurs de métaux recyclables se trouvant à la Division de la voirie, au prix de sa soumission, soit un montant approximatif de 111 \$ par tonne métrique de métaux récupérés, conformément aux documents de l'appel d'offres ;

Et d'imputer cette recette aux conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1095233003

CA10 22 0010

Autorisation d'une dépense additionnelle de 265 000,00 \$ pour le contrat octroyé à Norgéreq Ltée pour la réalisation des travaux de réfection de la tuyauterie et le remplacement du déshumidificateur à la piscine intérieure St-Henri (dossier 1094913013)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par HUGUETTE ROY

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle de 265 000,00 \$, taxes incluses, pour le contrat octroyé à Norgéreq Ltée, relativement à la résolution no CA09 22 0317, portant le montant du contrat de 1 765 423,68 \$ à 2 030 423,68 \$, taxes incluses ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1094913013

CA10 22 0011

Octroi à la demande des élus de l'arrondissement d'une contribution financière non récurrente au montant de 250 \$ à Solidarité Saint-Henri (dossier 1103372001)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par SOPHIE THIÉBAUT

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 250 \$ à Solidarité Saint-Henri pour l'organisation du premier forum sur la sécurité alimentaire à Saint-Henri ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1103372001

CA10 22 0012

Rapport du directeur d'arrondissement - décisions déléguées - 1er au 30 novembre 2009 (dossier 1093510015)

Il est proposé par DANIEL A BÉLANGER

appuyé par VÉRONIQUE FOURNIER

ET RÉSOLU :

De recevoir le rapport du directeur de l'arrondissement, faisant état, pour les périodes du 1^{er} au 30 novembre 2009, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil de l'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA09 22016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1093510015

CA10 22 0013

Abrogation de la résolution no CA09 220399 - Autorisation d'un remboursement d'une dépense de 144 \$ assumée par M. Benoit Dorais, maire de l'arrondissement, pour sa participation à l'événement organisé par la Fondation des Résidences Mance-Décary qui s'est déroulé le samedi 21 novembre 2009 (dossier 1093372021)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par HUGUETTE ROY

ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution no CA09 220399, adoptée le 1^{er} décembre 2009 relativement à l'autorisation d'un remboursement d'une dépense de 144 \$ assumée par M. Benoit Dorais, maire de l'arrondissement, pour sa participation à l'événement organisé par la Fondation des Résidences Mance-Décary qui s'est déroulé le samedi 21 novembre 2009 et d'adopter la résolution suivante :

D'autoriser l'émission d'un chèque de 144 \$ à la Fondation des Résidences Mance-Décary pour la participation du maire de l'arrondissement, M. Benoit Dorais, à l'événement qui s'est déroulé le samedi 21 novembre 2009 ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière, les crédits ayant été réservés par la demande d'achat no 195022. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1093372021

Il est proposé par la conseillère Véronique Fournier, appuyé par la conseillère Sophie Thiébaud de réunir pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.03 de l'ordre du jour.

CA10 22 0014

Avis de motion et demande de dispense de lecture - Règlement modifiant le Règlement concernant la construction et l'occupation d'un centre de la petite enfance dans le parc Angrignon - CPE le petit terminus - 3350, boulevard des Trinitaires (dossier 1093468010)

La conseillère Véronique Fournier donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement concernant la construction et l'occupation d'un centre de la petite enfance dans le parc Angrignon (RCA03 22002), sera présenté à une séance ultérieure ;

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes et étant donné que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement ;

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par SOPHIE THIÉBAUT

ET RÉSOLU :

De renoncer à la lecture du règlement, lorsqu'il sera présenté pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1093468010

La conseillère Véronique Fournier indique que c'est un agrandissement minime mais qui modifie les normes établies.

CA10 22 0015

Avis de motion et demande de dispense de lecture - Règlement permettant l'occupation, à des fins de centre de la petite enfance, des bâtiments situés aux 1823 et 1829, Terrasse Elgin (îlots St-Martin) (dossier 1093468009)

La conseillère Véronique Fournier donne avis de motion qu'un Règlement permettant l'occupation, à des fins de centre de la petite enfance, des bâtiments situés aux 1823 et 1829, terrasse Elgin (îlots St-Martin), sera présenté à une séance ultérieure ;

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes et étant donné que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement ;

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par SOPHIE THIÉBAUT

ET RÉSOLU :

De renoncer à la lecture du règlement, lorsqu'il sera présenté pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1093468009

La conseillère Véronique Fournier donne des informations supplémentaires sur l'agrandissement demandé par le CPE Genesis.

CA10 22 0016

Avis de motion et demande de dispense de lecture - Règlement permettant l'occupation, à des fins de centre de la petite enfance du bâtiment situé au 237, avenue Ash (CPE- Pointe Saint-Charles) (dossier 1093823010)

La conseillère Véronique Fournier donne avis de motion qu'un Règlement permettant l'occupation, à des fins de centre de la petite enfance du bâtiment situé au 237, avenue Ash, sera présenté à une séance ultérieure ;

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes et étant donné que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement ;

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par SOPHIE THIÉBAUT

ET RÉSOLU :

De renoncer à la lecture du règlement, lorsqu'il sera présenté pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1093823010

La conseillère Véronique Fournier précise que l'agrandissement proposé permettra la création de 80 places supplémentaires.

CA10 22 0017

Adoption du premier projet - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser les usages salle d'exposition, salle de réception, salle de réunion et salle de spectacle au 5080A, rue Saint-Ambroise (dossier 1093468008)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 8 décembre 2009 ;

Il est proposé par HUGUETTE ROY

appuyé par SOPHIE THIÉBAUT

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution autorisant les usages salle d'exposition, salle de réception, salle de réunion, salle de spectacle au 5080A, rue Saint-Ambroise, pour une superficie maximale de 400 m² total pour l'ensemble de ces usages ;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent.

Et de déléguer à la secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation publique requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1093468008

Le maire donne des informations supplémentaires concernant le projet particulier.

CA10 22 0018

Adoption - Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (dossier 1092089004)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par HUGUETTE ROY

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement, qu'il soit numéroté RCA10 22001 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1092089004

Le maire explique que les modifications apportées au Règlement de régie interne concernent l'assignation des sièges et la mention de la séance de janvier qui maintenant est en lien avec l'adoption du calendrier annuel.

Il est proposé par la conseillère Véronique Fournier, appuyé par le conseiller Daniel Bélanger de réunir pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.08 de l'ordre du jour.

CA10 22 0019

Approbation de plans (PIIA) - Projet d'aménagement paysager du site de la Maison St-Gabriel situé aux 2140 et 2146, place de Dublin (dossier 1093459019)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par DANIEL A BÉLANGER

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Chantal Prud'Homme, architecte paysagiste de la firme Projet Paysage, déposés et estampillés en date du 16 novembre 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour un projet d'aménagement paysager du site de la Maison St-Gabriel située aux 2140 et 2146, place de Dublin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1093459019

Le maire explique les aménagements proposés et souligne la présence de sœur Juneau dans la salle.

CA10 22 0020

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de 2 bâtiments résidentiels - 13 unités d'habitation sur le lot 3 395 774, situés aux 2823, rue Jacques-Hertel et 5921, rue Dumas (dossier 1094824026)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par DANIEL A BÉLANGER

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Jacques Maassen Architecte, déposés et estampillés en date du 4 décembre 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour un projet de construction de 2 bâtiments résidentiels totalisant 13 unités d'habitation, situés sur le lot 3 395 774, correspondant au 2823, rue Jacques-Hertel, à la condition d'opter pour les commentaires et croquis produits par la Division de l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1094824026

CA10 22 0021

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation incluant l'ajout d'un 3e étage sur un bâtiment situé au 786, rue Atwater (dossier 1093459020)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par DANIEL A BÉLANGER

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Pierre Cartier, architecte, déposés et estampillés en date du 24 novembre 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour un projet de transformation incluant l'ajout d'un 3^e étage sur un bâtiment situé au 786, rue Atwater aux conditions suivantes :

- Tous les étages de la façade soient en maçonnerie ;
- Les fenêtres des 2^e et 3^e étages soient identiques et dans le même alignement ;
- Les étages supérieurs et le rez-de-chaussée commercial soient séparés par un entablement sur toute la largeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1093459020

La conseillère Sophie Thiébaud demande à la conseillère Véronique Fournier d'expliquer les notions concernant le PIIA, ce à quoi la conseillère Véronique Fournier répond.

Il est proposé par la conseillère Véronique Fournier, appuyé par la conseillère Huguette Roy de réunir pour fins d'études, les articles 40.09 à 40.12 de l'ordre du jour.

CA10 22 0022

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment localisé au 984, rue Notre-Dame ouest, bâtiment A de l'ancienne brasserie Dow (dossier 1093823012)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par HUGUETTE ROY

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Régis Côté et associés - Architectes, déposés et estampillés en date du 3 décembre 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour le projet de transformation du bâtiment localisé au 984, rue Notre-Dame Ouest, bâtiment A de l'ancienne brasserie Dow.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1093823012

La conseillère Véronique Fournier indique que c'est un projet important dans l'arrondissement dans le cadre du quartier de l'innovation.

CA10 22 0023

Approbation de plans (PIIA) - Projet de reconversion de l'ancien quai de livraison et de l'aire d'entreposage arrière de l'Impérial en Centre sportif, conformément aux résolutions CA06 220134 et CA09 22 0344 (dossier 1094824028)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par HUGUETTE ROY

ET RÉSOLU :

D'approuver, en vertu des conditions prévues à la résolution CA06 220134 du 2 mai 2006 et à la résolution CA09 22 0344 du 29 septembre 2009 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Michel Hardy - Architecte, déposés et estampillés en date du 30 novembre 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour le projet de reconversion de l'ancien quai de livraison de l'Impérial en centre sportif, à la condition que les panneaux métalliques situés en façade du

2^{ème} étage soient disposés tel qu'indiqué sur la vue en perspective (page 1) du document de présentation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1094824028

CA10 22 0024

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction du bâtiment D sur la rue Irène - Reconversion de l'Impérial, conformément aux résolutions CA06 220134 et CA0922 0344 (dossier 1094824027)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par HUGUETTE ROY

ET RÉSOLU :

D'approuver, en vertu des conditions prévues à la résolution CA06 220134 du 2 mai 2006 et à la résolution CA09 22 0344 du 29 septembre 2009 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Cardinal Hardy - Architecte, déposés et estampillés en date du 30 novembre 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour le projet de construction du bâtiment D sur la rue Irène - Reconversion de l'Impérial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1094824027

CA10 22 0025

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation d'un immeuble situé au 237, avenue Ash (dossier 1093823011)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par HUGUETTE ROY

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans déposés et estampillés en date du 24 novembre 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour le projet de transformation du bâtiment localisé au 237, avenue Ash.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1093823011

Il est proposé par la conseillère Huguette Roy, appuyé par le conseiller Daniel Bélanger de réunir pour fins d'études, les articles 40.13 à 40.15 de l'ordre du jour.

CA10 22 0026

Récupération d'une zone de débarcadère pour les personnes à mobilité réduite sur la rue Bourgeois, entre la rue Wellington et la fin de la rue, face au numéro civique 710 (dossier 1094704011)

Il est proposé par HUGUETTE ROY

appuyé par DANIEL A BÉLANGER

ET RÉSOLU :

De récupérer les panneaux de signalisation délimitant un espace de débarcadère pour les personnes à mobilité réduite, installés sur le côté ouest de la rue Bourgeois, entre la rue Wellington et la fin de la rue, face au numéro civique 710 ;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1094704011

CA10 22 0027

Récupération d'une zone de débarcadère pour les personnes à mobilité réduite sur la rue Denonville, entre les rues Hadley et Eadie, face au numéro 1956 (dossier 1094704010)

Il est proposé par HUGUETTE ROY

appuyé par DANIEL A BÉLANGER

ET RÉSOLU :

De récupérer les panneaux de signalisation délimitant un espace de débarcadère pour les personnes à mobilité réduite, installés sur le côté sud de la rue Denonville, entre les rues Hadley et Eadie, face au numéro civique 1956 ;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1094704010

CA10 22 0028

Installation d'une zone de débarcadère pour les personnes à mobilité réduite sur la rue De Champigny, entre les rues Laurendeau et Brisset, face au numéro civique 1672 (dossier 1094704012)

Il est proposé par HUGUETTE ROY

appuyé par DANIEL A BÉLANGER

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone de débarcadère pour les personnes à mobilité réduite, d'une longueur de 2 mètres, sur le côté nord de la rue De Champigny, entre les rues Laurendeau et Brisset, face au numéro civique 1672 ;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1094704012

70.01 Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Le maire remercie les résidents d'avoir assisté à la séance et il espère que les informations données tout au long de la séance ont été profitables. Il rappelle le dépôt du budget demain.

La conseillère Véronique Fournier rappelle le dépôt du rapport de consultation sur les anciens terrains du CN.

La conseillère Sophie Thiébaud rappelle le dépôt du mémoire concernant l'autoroute Bonaventure le 18 janvier prochain à l'Office de consultation publique.

À 21 h 06, tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la maire déclare la séance levée.

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

BENOIT DORAIS
Maire d'arrondissement

CAROLINE FISETTE
Secrétaire d'arrondissement